

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Extraits de décision

Réunie le 26 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats commandés par voie télématique E. LECLERC Drive à Notre Dame de Sanilhac : 4 pistes de ravitaillement, surface affectée au retrait de marchandises de 160 m² (secteur 1 prédominance alimentaire).

Réunie le 26 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé l'extension de 462 m² du supermarché LIDL (surface actuelle de 809 m²) à Chancelade : création d'un magasin de 1 271 m² par reconstruction sur place d'un bâtiment commercial qui abritait deux magasins pour une surface de vente autorisée de 1 463 m² (secteur 1 alimentaire) soit une diminution de la surface de vente de 212 m².

Réunie le 26 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé l'extension d'un ensemble commercial à Sarlat La Canéda par création de magasins spécialisés (équipement de la personne et/ou de la maison) d'une surface de vente totale de 4 385 m² répartis dans deux bâtiments : l'un de 3 085 m² et l'autre de 1 300 m².

Réunie le 26 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé l'extension de 365 m² de la surface du point de vente CONFORAMA à Bergerac.